

Demande de subvention dans le cadre de « l'accompagnement des projets pédagogiques innovants des IUT » - IUT Toulouse.

## Conseil d'administration du 25 septembre 2017

## Délibération 2017/09/CA-089

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu le dispositif « Accompagnement des projets pédagogiques innovants des IUT de la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée » du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI);

Après en avoir délibéré, les conseillers demandent une subvention à la Région Occitanie dans le cadre du dispositif SRESRI « Accompagnement des projets pédagogiques innovants des IUT » pour l'année 2017 concernant les projets suivants :

- Site d'Auch pour un montant de 96 000 €;
- Site de Castres pour un montant de 118 000 €;
- Site de Toulouse pour un montant de 200 000 €.

Toulouse, le 25 septembre 2017 Le Président,

Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 35

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de voix favorables : 20 Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0